



### Qui peut prescrire leurs vaccins ?

Les infirmiers, pharmaciens et sages-femmes peuvent prescrire les vaccins **non** vivants chez les immunodéprimés. Les infirmiers et pharmaciens sont limités aux personnes de 11 ans et plus (arrêté du 8 août 2023)

La prescription des vaccins vivants chez l'immunodéprimés est ainsi réservée aux médecins

### Checklist du prescripteur

- ✓ Identifier les immunodéprimés et anticiper les moments d'immunodépression (lorsque c'est prévisible)
- ✓ Les informer des risques accrus d'infection et de leur moindre réponse aux vaccins : même vaccinés ils ne sont pas correctement protégés
- ✓ Vacciner leur entourage
- ✓ Vacciner les immunodéprimés selon les recommandations du HCSP :
  - des recommandations en +
  - des recommandations en -
 et selon le calendrier vaccinal pour les autres vaccinations

### Qui sont les patients concernés ?

- **VIH**
- **aspléniques** ou hypospléniques (pas de contre-indication)
- atteints d'une maladie auto-immune et traités par **immunosuppresseurs** ou **biothérapie** ou **corticothérapie** (parfois selon la posologie. La corticothérapie inhalée ou administrée localement n'est pas une contre-indication aux vaccins vivants atténués)
- en attente de **transplantation** d'organe solide (si traitement immunosuppresseur) & **transplantés** d'organe solide
- greffés de cellules souches hématopoïétiques (**CSH**)
- sous **chimiothérapie** (et jusqu'à au moins 6 mois après)
- avec un **déficits immunitaires** primitifs comme ceux en complément ou en IgA, ou les neutropénies chroniques sévères
- avec une déficience **immunitaire combinée** sévère
- traité par l'éculizumab (Soliris®)

### Pour certains patients, des vaccinations en +

#### Covid-19 et grippe saisonniers

Tous les immunodéprimés

#### Pneumocoques

Tous les immunodéprimés (sauf les patients traités au Soliris®)

#### DTP

VIH et patients transplantés d'organe solide : tous les 10 ans

#### Haemophilus influenzae b (Hib)

Aspléniques, hypospléniques ou greffés de CSH

#### Hépatite A

Si non immuns : A) VIH (co-infection VHC et/ou VHB, hépatopathie chronique, HSH et toxicomanie parentérale) ; B) en attente d'une transplantation ou transplanté d'organe solide (hépatopathie chronique)

#### Hépatite B (selon marqueurs sérologiques)

VIH, en attente d'une transplantation ou transplanté d'organe solide

#### Méningocoques ACYW et B

Greffés de CSH, aspléniques ou hypospléniques, traités par Soliris®, ayant un déficit en complément

#### ROR

Si non immun : en attente d'une transplantation d'organe solide.

#### Varicelle

Si non immun, en attente de transplantation. Neutropénies chroniques sévères

### Des vaccinations en -

Les vaccins vivants sont contre-indiqués chez les immunodéprimés (ou réservé à la prescription d'un médecin) :

- le **BCG** (tuberculose)
- le **rotavirus**
- la **grippe en vaccin intranasal** (Fluenz Tetra®)
- le **zona**
- la **varicelle**
- le **ROR** (rubéole, oreillons, rougeole)
- la **fièvre jaune**
- la **dengue**

sera prochainement disponible mais que pour les 2 - 17 ans

#### Quelques exceptions

Les patients suivants peuvent se voir prescrire par un médecin les vaccins **fièvre jaune, ROR et varicelle** :

- VIH : si asymptomatique et selon taux de CD4
- atteints d'une maladie auto-immune et traités par corticothérapie (si chez l'adulte : posologie  $\leq$  10mg/j d'équivalent-prednisone et sans traitement immunosuppresseur et/ou de biothérapie ; ou si posologie  $>$  10mg/j depuis moins de 2 semaines et sans bolus)

Les patients suivants n'ont aucune contre-indications aux vaccins vivants : aspléniques ou hypospléniques, traités par éculizumab (soliris®), ayant un déficit en complément, ayant un déficit en IgA, ou ceux en attente de transplantation d'organe solide sans traitement immunosuppresseur (pour ces derniers le BCG reste contre-indiqué)

Ce mémo ne tient pas compte des rattrapages vaccinaux et des publics spécifiques du fait de vulnérabilités médicale (p. 47 & 56-60), des celles liées à une zone géographique (p. 4, 49 et 61) ou à des professions spécifiques (p. 62-66). Précisions dans le calendrier vaccinal 2023 aux pages citées.